



## TD Canada Trust

### Formulaire d'autocertification – Statut de résidence d'un particulier aux fins de l'impôt (y compris les entreprises individuelles)

Partie 1 : Renseignements sur le titulaire de compte			
Nom du titulaire du compte :		Date de naissance (JJ/MM/AAAA) :	Numéro d'assurance sociale (ou raison pour laquelle il n'est pas fourni)
Nom du propriétaire ( <i>pour les entreprises individuelles</i> ) :			
Adresse de résidence permanente			
Numéro de suite – numéro et nom de la rue			
Ville ou municipalité :	Province/État :	Code postal :	Pays :
Adresse postale (seulement si elle diffère de l'adresse de résidence permanente)			
Numéro de suite – numéro et nom de la rue			
Ville ou municipalité :	Province/État :	Code postal :	Pays :
Partie 2 : Pays de résidence déclaré(s) aux fins de l'impôt			
Pour confirmer votre ou vos pays de résidence aux fins de l'impôt, veuillez remplir les sections A, B, C et D.			
<b>A.</b> Êtes-vous un résident du Canada aux fins de l'impôt? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
<b>B.</b> Êtes-vous un résident d'un autre pays aux fins de l'impôt? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
<b>C.</b> Si vous avez répondu « Oui » à <b>B</b> ci-dessus, vous devez déclarer tous les pays dans lesquels vous êtes considéré comme un résident aux fins de l'impôt. Pour chaque pays indiqué, veuillez fournir votre numéro d'identification fiscale (NIF), le cas échéant.			
<b>Pays :</b>		<b>Numéro d'identification fiscale (NIF) :</b>	


\*Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, photocopiez cette page, signez la copie et joignez-la à votre envoi.

**D. Êtes-vous un citoyen américain?**

Oui  Non

Si Oui, fournissez votre NIF, ainsi que votre SSN : \_\_\_\_\_ ou votre EIN (pour les entreprises individuelles) : \_\_\_\_\_

### Partie 3 – Déclaration et signature

J'atteste que les renseignements fournis sur le présent formulaire sont exacts et exhaustifs. Je fournirai à TD Canada Trust un nouveau formulaire dans les 30 jours suivant tout changement qui rend inexacts ou incomplets les renseignements fournis dans ce formulaire.

\_\_\_\_\_  
Nom complet en caractères d'imprimerie

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Titre – Veuillez indiquer à quel titre vous signez le formulaire (p. ex., signataire autorisé).

\_\_\_\_\_  
Date (JJ/MM/AAAA)

Les renseignements personnels sont recueillis au titre de la *Loi de l'impôt sur le revenu* aux fins d'administration des programmes fiscaux, de prestations et autres. Ces renseignements peuvent également être utilisés à toute fin liée à l'administration ou à l'application de la Loi, par exemple dans un but d'audit, de conformité ou de paiement d'une somme due à l'État. Ils peuvent être partagés avec d'autres institutions gouvernementales fédérales, provinciales et territoriales et des gouvernements étrangers et vérifiés auprès d'eux dans les limites prévues par la loi. À défaut de fournir ces renseignements, je pourrais devoir payer des intérêts, des pénalités ou faire l'objet d'autres mesures. En vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, toute personne a le droit d'accéder aux renseignements personnels détenus à son sujet et de demander des corrections en cas d'erreurs ou d'omissions. Pour en savoir plus, visitez Info Source au [www.arc.gc.ca/gncy/tp/nfsrc/nfsrc-fra.html](http://www.arc.gc.ca/gncy/tp/nfsrc/nfsrc-fra.html), Fonds de renseignements de l'ARC PPU 005.

### Partie 4 – Définitions – FATCA et NCD

#### Résident aux fins de l'impôt

En règle générale, une personne sera un résident aux fins de l'impôt dans une juridiction si, en vertu de la législation de cette juridiction, elle est assujettie à l'impôt ou devrait l'être en raison de son domicile, de sa résidence ou de tout autre critère de nature analogue.

#### Numéro d'identification fiscale (NIF)

Un **numéro d'identification fiscale**, souvent désigné par son abréviation NIF, est un identifiant unique composé de lettres et de chiffres attribué par une juridiction à un particulier (cela comprend le NAS). La juridiction utilise le NIF pour identifier le particulier à des fins d'administration de sa législation fiscale.

#### Personne des États-Unis

Tout citoyen ou résident des États-Unis (y compris un titulaire de carte verte) est considéré comme une personne des États-Unis. Une personne qui passe beaucoup de temps aux États-Unis pendant une année ou sur plusieurs années pourrait aussi être considérée comme une personne des États-Unis.

MD Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.